

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1921)  
**Heft:** 19

**Rubrik:** Première exposition nationale suisse d'art appliqué

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

merce Suisse en France a tenu son Assemblée générale annuelle à Lyon le 19 novembre dernier, sous la présidence d'honneur du Consul Suisse à Lyon, M. G. MEYER.

Le Président de la Section Lyonnaise, M. H. LOHRER a ouvert la séance par la lecture d'un rapport très complet sur l'activité de cette Section au cours de sa première année.

Il rappelle qu'elle a été constituée il y a exactement un an et que, depuis, elle a eu l'occasion de rendre de multiples services à nos compatriotes, spécialement à l'occasion des Foires de Lyon.

Les bureaux de la Section sont installés dans les locaux mis à sa disposition par le Consul Suisse à Lyon, M. Meyer, 6, Quai des Brotteaux.

Elle reçoit de très nombreuses visites et entretient une correspondance active sur toutes les questions de son ressort. Son activité croît journellement et ses services sont de plus en plus appréciés, tant par nos compatriotes, que par les Maisons françaises qui s'adressent à elle pour obtenir des renseignements les plus divers.

Au cours de l'Assemblée, M. F. DOBLER, président de la Chambre de Commerce Suisse en France, venu de Paris à cette occasion, a fait d'intéressantes communications sur l'activité de la Chambre pendant l'année écoulée, activité qui s'étend sur toutes les questions commerciales et industrielles concernant les relations franco-suisse.

Il a exprimé l'espoir de voir augmenter rapidement le nombre des membres de la Chambre, tant en Suisse qu'en France, en raison même des avantages qu'ils peuvent retirer de leur adhésion.

M. le Consul G. Meyer, félicite, en quelques paroles aimables, les membres de la Section Lyonnaise de leurs efforts et de leur succès.

L'Assemblée, après avoir approuvé à l'unanimité les deux rapports qu'elle venait d'entendre, a donné décharge à son Comité pour sa gestion pendant la première année sociale, en lui exprimant ses vifs remerciements, particulièrement à M. le Consul G. Meyer, son président d'honneur, à son président, M. H. LOHRER et à son dévoué secrétaire, M. GRUAZ.

### FOIRE DE BALE 1922

La sixième Foire Suisse d'échantillons aura lieu à Bâle du 22 avril au 2 mai 1922.

La Foire se propose, non seulement de favoriser l'écoulement des produits suisses sur le marché intérieur, mais encore d'encourager d'une manière intense l'exportation et de préparer les voies pour la reprise de nos relations économiques internationales.

Ne sont admises à la Foire que les maisons domiciliées en Suisse et qui y ont leur exploitation principale, avec des produits fabriqués en Suisse. Un contrôle rigoureux sera exercé pour qu'il ne soit exposé que des marchandises suisses et que les commandes prises en Foire ne se rapportent qu'à ces dernières.

L'entrée des Halles d'exposition est accordée aux acheteurs pendant toute la durée de la Foire. Tout intéressé suisse ou étranger qui prouvera sa qualité d'acheteur en indiquant son adresse et sa branche d'activité ou de profession, recevra, sur sa demande, une carte d'acheteur personnelle et incessible au prix de Fr. 3.; la durée de validité de la carte d'acheteur est de 4 jours. Des cartes valables pour toute la durée de la Foire sont mises en vente au prix de Fr. 6.

La Chambre de Commerce Suisse en France se tient à la disposition des intéressés pour tous renseignements complémentaires.

### PREMIÈRE EXPOSITION NATIONALE SUISSE D'ART APPLIQUÉ

Cette exposition aura lieu à Lausanne, dans la Halle du Comptoir Suisse, du 6 mai au 25 juin 1922. L'organisation en est confiée par le Département fédéral de l'intérieur à l'« Œuvre », Association suisse romande de l'art et de l'industrie, et au « Werkbund suisse ».

L'exposition comprendra les sections suivantes :

#### a) Groupe général :

1. Intérieurs, ensembles et meubles isolés. —
2. Peinture et sculpture décoratives à destination fixe. —
3. Papier peint. —
4. Appareils d'éclairage. —
5. Fer forgé. —
6. Métaux ouvrés, dinanderie. —
7. Céramique. —
8. Verrerie. —
9. Mosaïque. —
10. Vitrail. —
11. Email. —
12. Sculpture sur bois. —
13. Tissage. —
14. Impression sur étoffe, batik. —
15. Broderie, dentelle, travaux à l'aiguille. —
16. Reliure, travaux en cuir, gainerie. —
17. Arts graphiques. —
18. Divers : petite sculpture, jouets,

travaux d'art appliqué n'appartenant pas aux catégories susmentionnées.

b) *Groupe spécial :*

1. Horlogerie. — 2. Bijouterie. — 3. Orfèvrerie.

Le règlement de la première Exposition Nationale d'art appliqué sera envoyé gratuitement à toutes les personnes qui le demanderont au Secrétariat général de l'Œuvre, 12, place de la Cathédrale, à Lausanne.

### FOIRE DE LYON

Le Comité de la Foire de Lyon vient de décider que la Foire continuera à se tenir en deux réunions (mars et octobre), chacune de ces réunions étant principale pour un certain nombre de groupes et facultative pour les autres. Un adhérent ne peut prendre part à une réunion facultative qu'à la condition d'avoir assisté à la réunion principale de son groupe.

Le Comité a décidé de consentir aux adhérents ayant assisté à la réunion principale de leur groupe et qui désireraient prendre part à la réunion facultative suivante, un rabais de 50 % sur le prix de location du stand pour cette réunion facultative.

La prochaine réunion de printemps aura lieu du 1<sup>er</sup> au 15 mars 1922.

La Chambre de Commerce Suisse en France y participera comme les années passées et y représentera ses membres en exposant gratuitement dans ses stands leurs catalogues, prospectus et prix courants.

*D'autre part, et moyennant une contribution spéciale de 100 fr., elle exposera les échantillons que ses membres voudront bien lui confier.*

Ceux de nos sociétaires qui seraient disposés à profiter de ce grand avantage sont priés de s'inscrire, au plus vite, au Siège Social à Paris. Nous leur ferons parvenir ultérieurement nos instructions.

Nous attirons l'attention des Maisons suisses non encore membres de notre Chambre de Commerce, sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir pour elles à nous présenter leur adhésion à cette occasion et nous sommes à leur disposition pour leur faire parvenir nos statuts et conditions d'admission.

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN SUISSE

Dans le très intéressant rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale de la Société Anonyme des Entreprises SULZER à Winterthur, M. Hans SULZER, vice-président du Conseil d'Administration et ancien Ministre de la Confédération suisse à Washington, a insisté sur la nécessité d'une collaboration internationale pour résoudre les gros problèmes économiques qui se posent devant les Etats, collaboration dans laquelle la Suisse ne devrait jamais se lasser de prendre sa part.

Parmi les questions qui devraient faire l'objet de ces entretiens internationaux, M. Sulzer cite, outre le problème du change, celui des matières premières :

« La situation, dit-il, est aujourd'hui la suivante : Pour toute une série de matières premières et de produits mi-fabriqués qu'elle doit se procurer surtout en Allemagne, l'industrie suisse est obligée de payer des prix qui, par rapport au marché intérieur allemand, sont fortement majorés. C'est le cas, entre autres, pour le charbon. On répond par l'argument que l'Allemagne en raison des lourdes charges qu'elle a à supporter, ne peut vendre au-dessous des prix du marché mondial. C'est exact, mais à la condition que ce principe soit appliqué également aux produits fabriqués. Or, il n'en est rien. C'est ainsi que nous nous trouvons dans cette situation intenable de devoir, à côté des désavantages énormes que nous apportent la différence du prix de la vie et la dépréciation du change en Allemagne, payer nos matières premières beaucoup trop cher, pour rencontrer ensuite sur le marché des produits fabriqués une concurrence allemande qui fait des prix plus bas de la moitié que ceux du marché mondial et même que ceux d'avant-guerre. Il y a là un état de chose inadmissible auquel il est urgent de porter remède. »

Rappelons à ce sujet, que la Chambre de Commerce Internationale a soumis le problème des matières premières à une étude spéciale. Quand la Suisse aura adhéré à cette organisation, elle pourra, sans doute, utilement y exposer sa manière de voir et ses desiderata.

En ce qui concerne les subsides de change accordés par la Confédération à l'industrie Horlogère, nous pouvons donner, d'après la *Fédéra-*